

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2024 -

DÉCISION N° 24 - 07 - 065

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 28 juin 2024 s'est réuni le mardi 19 novembre 2024 à partir de 9 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Fabienne PERRIN (vice-présidente)
- Luc FRANCOIS (vice-président)
- Pierre DEVEDEUX (vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

Excusé :

- Luc FRANCOIS (vice-président)

Décision 4 : L'avenant au marché de maintenance et prestations associées au système de gestion de l'alerte ARTEMIS.

Pour rappel, le présent marché relatif à la maintenance et prestations associées au système de gestion de l'alerte ARTEMIS est entré en vigueur en janvier 2022, pour une durée maximale de 4 ans.

Il est ici proposé de modifier le périmètre du contrat de services à savoir :

- ✓ L'ajout de l'interface Web-EVO en remplacement de Artémis-WEB,
- ✓ L'ajout de l'interface Artémis MAPS en remplacement de GéoArtémis,
- ✓ L'ajout de l'interface avec le logiciel du SAMU EXOS en remplacement de l'interface avec APPLIGOS,

- ✓ La suppression de modules inutilisés,
- ✓ L'ajout de journées d'assistance / formation.

L'avenant ici présenté vient modifier en conséquence les clauses du cahier des charges techniques particulières, ses annexes ainsi que le bordereau des prix.

Le coût forfaitaire annuel de maintenance et prestations associées, bénéficie à raison de ces évolutions, d'une réduction de - 0,1%. Le montant initial du marché de 297 000 euros HT est après cet avenant et pour l'année 2024, de 296 700 euros HT soit 356 040 € TTC.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique :

Le bureau du Conseil d'administration approuve le projet d'avenant au marché de maintenance et prestations associées au système de gestion de l'alerte ARTEMIS avec la société **INETUM SOFTWARE FRANCE** ci-joint, et autorise le Président à signer ledit document.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER